

## 1. Les valeurs de la section GR St-Aubin/FR sont :

*Le respect – Le plaisir – L'égalité des chances – La confiance – Le partenariat*

## 2. Les engagements exigés par chacune des parties sont :

### a) Les monitrices s'engagent à :

- Respecter l'évolution de la gymnaste et l'entraîner en fonction de ses capacités personnelles
- Etre disponible pour toute discussion si un parent/gymnaste le demande, en dehors de heures d'entraînement
- Se former ou renouveler son J&S en Gymnastique Rythmique

### b) Les parents s'engagent à :

- Respecter les décisions émises par le staff technique concernant les sélections et les choix des compétitions
- Ne pas amener sa fille malade ou blessée à l'entraînement
- Payer dans les délais les cotisations et tous les frais inhérents à ce sport. Sur demande et d'entente avec la caissière de la section GR St-Aubin/FR, des arrangements de paiement peuvent être accordés

### c) Les gymnastes s'engagent à :

- Respecter leurs camarades d'entraînements et de ne pas émettre de jugements péjoratifs quant aux origines, à la couleur de peau, à la nationalité, à l'âge, à la physionomie et aux origines sociales de leurs camarades (il en va de même pour les autres parties – voir principe 1)
- Respecter l'horaire d'entraînement et être présente régulièrement en salle, sauf en cas de blessure (certificat médical exigé)
- Venir aux entraînements, manifestations et compétitions dans les tenues et coiffure appropriées demandées par les monitrices pour la pratique de la GR (cf Règlement d'admission)

## **Ensemble en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant.**

Les neuf principes de la Charte d'éthique du sport – extrait de SwissOlympic

### **1 Traiter toutes les personnes de manière égale.**

Personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politiques.

### **2 Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.**

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

### **3 Renforcer le partage des responsabilités.**

Les sportifs et les sportives participent à la prise de décisions qui les concernent.

### **4 Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.**

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs ne lèsent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs et des sportives.

### **5 Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.**

Les relations entre les personnes et l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

### **6 S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.**

Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.

### **7 S'opposer au dopage et à la drogue.**

Informez sans relâche et réagissez immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants.

### **8 Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.**

Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool.

### **9 S'opposer à toute forme de corruption.**

Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions. Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.